



Le Syndicat des infirmières,  
inhalothérapeutes et  
infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)

## INFO-NÉGO LOCALE

No 4 (1819)

Le 28 janvier 2019

### Le point sur la médiation des négociations locales

Tel qu'indiqué précédemment, l'exercice de médiation de 60 jours a débuté au début de janvier et totalise à ce jour 5 rencontres avec l'Employeur et le médiateur. Une sixième journée est prévue le 7 février prochain. Le SIIAL-CSQ accueillait avec positivisme et confiance cette démarche, convaincu que l'expertise d'un médiateur pourrait enfin faire avancer les choses et faire comprendre à l'Employeur l'importance d'offrir à nos membres des conditions de travail respectueuses et stimulantes.

Si le passé est garant du futur, nous avons le regret de vous informer que l'avenir de cet exercice de médiation est plutôt sombre.

En effet, à ce jour, votre Syndicat constate que la démarche fait du sur-place. Malgré les démonstrations du bon vouloir de l'équipe syndicale et l'accompagnement du médiateur dans les échanges, l'Employeur demeure de marbre envers nos demandes et ne se gêne surtout pas pour tenter de nous enfoncer encore plus profondément ses demandes tout à fait inacceptables. L'Employeur ne semble pas vouloir accepter que la négociation est un processus où les deux parties discutent d'égale à égale et où les demandes de l'autre méritent tout autant d'être considérées que les siennes.

Depuis le début des discussions, l'Employeur agit à sens unique, en accueillant favorablement toutes propositions syndicales considérant ses demandes, sans pour autant être capable de retourner l'ascenseur. L'Employeur reproduit en médiation le même *pattern* qu'il avait lors des séances de négociation de 2018. Ce n'est tout simplement pas ainsi que l'on peut parvenir à un accord !

Dès le commencement du processus, le SIIAL-CSQ a clairement communiqué à l'Employeur, ainsi qu'au médiateur qu'il était disposé à se prêter au jeu de la médiation avec honnêteté et à travailler ensemble les différents points en litige. Votre Syndicat est convaincu qu'il est possible, si chacun agit de bonne foi, de parvenir à une entente négociée. Toutefois, pour se faire, le SIIAL-CSQ est d'avis qu'il importe que les deux parties soient disposées à faire de même. Actuellement, bien que l'Employeur nous dise faire des concessions importantes, force est de constater qu'il n'offre rien de mieux que ce qu'il offrait lors de la période de négociation.

Verso...

Mieux encore, lors de la dernière journée de médiation, le 18 janvier, l'Employeur a conclu celle-ci en retirant sa dernière offre, offre qu'il venait tout juste de présenter au SIIIAL-CSQ moins de deux heures plus tôt.

Après deux semaines de médiation, le médiateur a communiqué aux parties qu'il était déçu de l'avancement des discussions et qu'en considérant le portrait actuel, il n'était pas convaincu que l'exercice de médiation permettrait un dénouement positif et que l'ajout de journées de médiation amènerait de quelconques avancées significatives.

**Voici les 12 matières toujours en litige :**

- Matière 1 – Notion de poste
- Matière 4 – Poste temporairement dépourvu de titulaire
- Matière 5 – Déplacement
- Matière 6 – Assignations temporaires (court terme/long terme)
- Matière 7 – Mutations volontaires
- Matière 8 – Abolition de poste / Supplantation
- Matière 9 – Horaire de travail
- Matière 10 – Temps supplémentaires / Service de garde
- Matière 11 – Congés fériés/Vacances
- Matière 12 – Congés sans solde
- Matière 15 – Comités locaux
- Matière 26 – Allocations de déplacement

Rappelez-vous, chères membres, que le CISSS de Laval est le seul endroit au Québec où, à ce jour, aucune entente n'est survenue, et ce, tous syndicats confondus (SIIIAL-CSQ, CSN, APTS). Partout ailleurs, au moins un syndicat a réussi à s'entendre avec son employeur.

Tous ces employeurs, dont certains non pas très loin (Laurentides, Montréal, Montérégie, etc.) ont compris qu'ils ne parviendraient à rien de bon en cherchant à imposer des conditions irresponsables à leurs salariées et qu'ils avaient tout à gagner à convenir de conditions de travail intéressantes et stimulantes, contribuant ainsi à attirer et retenir le talent et l'expertise.

Votre Syndicat demeure entièrement convaincu que, contrairement à ce que l'Employeur du CISSS de Laval veut bien nous faire entendre, il est possible, au Québec, dans le réseau de la Santé, de convenir ensemble de conditions de travail respectueuses et intéressantes pour toutes.

Soyez assurées que votre Syndicat n'entend pas baisser les bras et travaille avec ardeur à protéger et bonifier vos conditions de travail.

Votre équipe de négo,

*Nouria Kaced*

Administratrice responsable de la négociation locale

*Francis Gilbert*

Conseiller et porte-parole pour la négociation locale